

Niederanven, le 2 septembre 2021

AVIS AU PUBLIC

(1/11/0550)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **LUXAIR Services** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation de la classe 1 relative à une *modification des locaux de stockage et des installations de production de froid au sein du bâtiment « Cargo Center » sur le site de l'Aéroport de Luxembourg*.

La demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven à partir du 2 septembre 2021 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés. Toute réclamation écrite doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins jusqu'au 17 septembre 2021 inclus.

Le bourgmestre ou un délégué entendra tous les intéressés qui se présentent lundi, le 20 septembre 2021 entre 10.00 et 11.00 heures au secrétariat communal à Oberanven, 18, rue d'Ernster, pour recevoir les réclamations orales.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charel Jacoby

Niederanven, le 2 septembre 2021

AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/21/0765)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'**Administration Communale de Niederanven** a adressé une demande d'autorisation portant sur *le déplacement de la canalisation pour eaux usées dans la rue « Op der Bunn » à Hostert* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 2 septembre 2021 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charel Jacoby